

Séance du 28 Mars 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	15/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, se à la Mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20240328-10

OBJET

*Délibération :
Admission en
non-valeur
produits
irrecouvrables
commune*

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des listes des créances irrécouvrables fournies par la Trésorerie de Figeac en date du 20 Février 2024 pour la commune de Planioles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'admission en non-valeur de la créance d'un montant total de 8.39 €, pour le budget commune (dont liste ci-jointe).
- Précise que des crédits sont inscrits au compte 6541 aux budgets 2024 pour la commune et l'assainissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants au compte 6541,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 28 Mars 2024.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 29/03/2024
et publication ou
notification
du 29/03/2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.

